



**INSTITUT POUR LE TRANSPORT PAR BATELLERIE
asbl
INSTITUUT VOOR HET TRANSPORT LANGS DE BINNENWATEREN
vzw**

**RAPPORT ANNUEL
2007**

Drukpersstraat 19 Rue de la Presse – Brussel 1000 Bruxelles
Tel.: + 32 (0)2 217.09.67 - Fax: + 32 (0)2 219.91.86 –
E-mail: itb-info@itb-info.be –
www.itb-info.be

TABLE DES MATIERES

I. Introduction

I.1 Préface du Comité de direction	5
------------------------------------	---

II. Composition

II. 1 Assemblée générale	6
II. 2 Conseil d'Administration	8
II. 3 Contrôleurs des comptes	8
II. 4. Personnel	8

III. Activités

Résultats du plan opérationnel 2007	9
-------------------------------------	---

IV. Plan opérationnel 2008

Aperçu des activités en 2008	17
------------------------------	----

V. Aspects économiques

V.1 Au niveau européen	21
V.2. Au plan belge	23

VI. Réglementations

VI.1. Législation belge	27
VI.2 Législation UE	29
VI.3 Législation CCNR	30

VII. Aspects financiers

VII. 1 Bilan au 31/12/2007	32
VII. 2 Comptes de résultat au 31/12/2007	33

I. Introduction

Au cours de l'année 2007, les volumes transportés par la navigation intérieure ont connu une croissance modérée en Europe et de l'ordre de 3 % en Belgique sur base annuelle.

La demande de transport par la voie fluviale reste soutenue mais le secteur est confronté à des hausses conséquentes des coûts, notamment pour les carburants, qui engendrent des difficultés en matière de rentabilité pour les entrepreneurs fluviaux confrontés en outre à une vive concurrence de la part des autres modes de transport.

Ce contexte qui ne permet qu'un optimisme modéré a fait l'objet des préoccupations constantes du conseil d'administration pendant l'exercice 2007.

La restructuration opérationnelle de l'institut approuvée par l'assemblée générale a contribué à améliorer sensiblement l'organisation et les travaux des réunions du conseil d'administration et de ses commissions spécifiques en mettant en œuvre, avec un suivi régulier, différentes actions ciblées en fonction d'objectifs stratégiques prédéfinis.

Cela s'est concrétisé en grande partie par une complète réorganisation des activités sous le couvert d'un plan opérationnel qui a insufflé une nouvelle dynamique d'organisation et de gestion et dont les résultats sont décrits de manière plus détaillée dans le chapitre III du présent rapport.

Cette méthode de travail a permis d'engranger des résultats positifs tant pour le secteur que pour l'autorité.

Parmi ceux-ci on peut mettre en évidence :

- le succès de l'atelier de réflexion intitulé « la navigation intérieure en mouvement » qui eut lieu le 23 mars 2007 ;
- les efforts déployés en vue de la désignation de l'ITB en qualité d'institution nationale belge dans le cadre de la convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation intérieure qui devrait être concrétisée en 2008 ;
- l'élaboration en septembre 2007 d'un memorandum de points d'action prioritaires à l'attention du nouveau gouvernement ;
- la mise en œuvre d'une table ronde sur la problématique de la petite cale avec les acteurs du secteur ;
- la reconnaissance au plan international du rôle scientifique de l'ITB en matière de collecte de données statistiques et la poursuite assidue des activités dans le cadre de l'observation du marché ;
- le rôle et les efforts déployés pour parvenir à l'adoption réglementaire de la mesure fiscale d'exonération de plus-value en cas de réinvestissement.

Le comité de direction tient à remercier tous les membres des organes de l'ITB, des autorités fédérales et régionales, des organes de promotion et les bénévoles qui tous ont permis d'atteindre ce bilan annuel 2007 qui peut être considéré comme fructueux. Il remercie particulièrement les membres du personnel qui ont travaillé en équipe réduite jusqu'à l'engagement d'un nouveau juriste en août 2007.

Le comité de direction

II. Composition

II 1. ASSEMBLEE GENERALE

1.1. Membres effectifs

de DIEU Jacques
DELEPIERE-DRAMAIS Christiane
DE GRAVE Herman
DENDUYVER Julien
GEERTS Luc
GODIN Victor
HOUTMEYERS Jean-Claude
KEGELS-HEYLEN Françoise
LEJEUNE Charles
MAAS Antoine
PARMENTIER Octaaf
PARMENTIER Yves
POPPE Corina
ROLAND Pierre
SEVERYNS François
SMET René
VAN LANCKER Christiaan
VERSCHUEREN Herman
VANDEN BOSCH Marcel
WIJNAKKER Raoul

1.2. Membres adhérents

- Fédération belge d'Organisateurs de Transports Fluviaux asbl, Anvers
- Algemene Schippersbond asbl, Anvers
- Northern Manuport s.a., Anvers
- C.G.S. Granulats s.a. Liège
- Mr M. Wijffels, Advokaat, Anvers
- Bank J. Van Breda & C°, Anvers
- Belgische Transportarbeidersbond, Anvers
- Vereniging der Belgische Reders voor Binnen- en Rijnvaart v.z.w., Anvers
- Algemeen Actiecomité der Belgische Binnenscheepvaartorganisaties v.z.w., Anvers
- Association des Maîtres Bateliers de Liège, Limbourg, Namur et Charleroi, asbl, Liège
- Groupement des Maîtres Bateliers et Artisans des Provinces de Liège, Limbourg, Namur et Hainaut, Xhoris
- Bond van Eigenschippers v.z.w., Gand/Bruges
- Ons Recht, Anvers
- Notre Droit, Wanze
- Unie van Agenten van Rijnrederijen, Anvers
- Unie der Continentale Vaart v.z.w. Anvers
- Veritas, Anvers
- Beroepsvereniging voor Binnen- en Rijnvaart, Anvers
- Mr A. Vandamme, Advokaat, Bruxelles
- Particuliere Tankvaart Vereniging, v.z.w., Zoersel
- De Schroef v.z.w., Antwerpen
- Koninklijk Technisch Atheneum Zwijndrecht, sectie "Cenflumarin", Anvers
- EuroClass n.v., Bruges
- Trans-Aqua-Services, Liège/Anvers
- Ecole Polytechnique de Huy – CEFA Batellerie, Huy
- L'Alliance Batelière de la Sambre Belge, Thuin
- Port de Bruxelles, Bruxelles
- Meuse et Sambre s.a., Namur-Beez
- Havenbedrijf Gent GAB, Gand
- Nieuwe Scheldewerven n.v., Rupelmonde
- Mr L. Van De Vel, Ere-Directeur-generaal Ministerie van Verkeer en Infrastructuur, Anvers.
- Mr L. Poppe, Anvers
- Les Amis de la Plaisance de Péruwelz, Béciers
- La Fonderie a.s.b.l., Bruxelles
- Compagnie Française de Navigation Rhénane, Anvers
- Provinciale Hogeschool Limburg, Hasselt
- Belgibo s.a., Anvers
- SCR Sibelco s.a., Anvers
- Mr A. Poppe, Merksem
- ACV-Transcom, Anvers
- Mr G. De Latte, Conservateur des hypothèques batelières, Anvers
- Mr J-C. De Baere, Waterschout, Anvers
- ADW - assurances, Merksem
- Lalemant n.v.(section Saintrama), Gand
- Mr N. Berx, Président de l'Association des Maîtres bateliers de Liège, Limbourg, Namur et Charleroi
- Maxx Shipping s.a., Anvers
- Mr M. Joseph, directeur général honoraire du SPF Mobilité et Transports, Kessel-Lo
- Mr A. Biesemans, Diest

II 2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : VERSCHUEREN Herman, membre effectif

Vice - Présidents : VAN LANCKER Christiaan, membre effectif
ROLAND Pascal

Administrateur délégué : HOUTMEYERS Jean-Claude, membre effectif

Administrateurs : GRULOIS Philippe
HEYNDERICKX Jozef
OPDELOCHT Roger
PARMENTIER Marc
PIUS Gaston
POPPE Corina, membre effectif
SNELS Louis
SCHOCKAERT Kristof
VAN BALLAER Louis
VANHOYWEGHEN Louis
VANLUCHENE Christiane
VAN REUSEL Alfons

Contrôleurs des comptes : NEVENS Jean-Marie
ROLAND Pierre, membre effectif

II 3. COMITE DE DIRECTION

HOUTMEYERS Jean-Claude, Administrateur délégué
VERSCHUEREN Herman, Président du Conseil d'Administration
ROLAND Pascal, Vice-Président
VAN LANCKER Christiaan, Vice-Président

II 4. PERSONNEL

SWIDERSKI Frédéric, Conseiller économique
VANLUYTEN Jeroen, Conseiller juridique (à partir du 20.08.2007)
ROELS Dominique, comptabilité et administration
VANNIEUWENHOVEN Christine, secrétariat et traduction
SKOWRON Joanna, documentation

III. Activités – Résultats du Plan opérationnel 2007

1. INTRODUCTION

Dans le cadre d'une gestion optimale de l'Institut, le Conseil d'Administration a mis en place, dès 2006, un plan stratégique qui s'est concrétisé sous la forme d'un plan opérationnel pour l'année 2007, dont les divers objectifs ont été officiellement approuvés en décembre 2006. Les diverses actions réparties selon quatre objectifs stratégiques ont été également validées par les membres lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en juin 2007.

OBJECTIF STRATEGIQUE A : Rendre le marché transparent pour le secteur

- A1 - suivi périodique de l'évolution des composantes du coût
- A2 - adaptation du rapport statistique annuel
- A3 - enquêtes trimestrielles de conjoncture
- A4 - participation aux réunions internationales à caractère économique
- A5 - valorisation au plan international des outils d'observation du marché

OBJECTIF STRATEGIQUE B : Soutenir la politique de transport de l'autorité en général et du SPF Mobilité et Transport en particulier

- B1 - offrir un support pour les formations et l'enseignement
 - actualisation et adaptation de l'inventaire des formations
- B2 - régime préférentiel de déduction pour investissements écologiques
- B3 - préparation du rôle d'institution nationale dans le cadre de la Convention déchets
- B4 - analyse du secteur de la navigation intérieure
- B5 - analyser l'utilisation des simulateurs en navigation intérieure
 - visite technique des simulateurs en Belgique
 - synthèse des informations techniques et théoriques
- B6 - simplifier les formalités administratives en navigation intérieure
 - mécanisme de veille sur le contenu de la farde de documents
 - réflexion en matière de simplification des procédures administratives dans le cadre des documents économiques et de l'enregistrement
- B7 - initiatives pour l'organisation d'un atelier de réflexion sur la politique en navigation intérieure.

OBJECTIF STRATEGIQUE C : Améliorer la prestation des services aux entrepreneurs de navigation intérieure

- C1 - actualiser et élaborer les manuels ITB
 - adaptation du manuel matelot en fonction de nouvelle législation
 - réorganisation structurelle des manuels ITB sous la forme de modules en relation avec les examens fédéraux
 - édition du manuel de préparation à l'obtention de la patente du Rhin
 - veille législative et réflexion sur les modes de distribution
- C2 - aspects sociaux et fiscaux du recrutement de personnel dans le secteur de la navigation intérieure
 - colloque sur les aspects du recrutement de personnel
 - manuel explicatif des démarches et des mesures d'aides applicables au secteur
- C3 - télématique - informatique à bord

OBJECTIF STRATEGIQUE D : Communiquer l'information vers l'extérieur

D1 - attractivité et amélioration de la lisibilité de l'ITB-info

D2 - communication de l'information axée principalement sur le rapport annuel, le rapport statistique, le bulletin d'information « ITB-info », la newsletter et le site internet.

En particulier, il convient de noter qu'au cours de l'exercice 2007, la situation critique en matière de personnel a engendré des difficultés pour la concrétisation de l'ensemble des 17 actions réparties entre quatre objectifs stratégiques principaux.

En effet, la réduction inattendue du cadre de personnel universitaire ainsi que la mise en œuvre d'objectifs complémentaires liés principalement au fonctionnement interne de l'Institut, ont engendré des effets non désirés ayant entraîné le report ou la suppression d'actions planifiées.

En vue d'évaluer toutes les actions au cours de cette année écoulée, le rapport s'attache dès lors à décrire ci-après les différents objectifs concrétisés ou non (mentionnés en italiques) tout en précisant également les motivations sous-jacentes des actions complémentaires.

2. ACTIONS OPERATIONNELLES REALISEES

2.1. OBJECTIF STRATEGIQUE A :

Rendre le marché transparent pour le secteur

A1 - suivi périodique de l'évolution des composantes du coût;

Une ébauche du modèle a été présentée lors de la réunion d'avril 2007 aux membres de la Commission économique qui ont souhaité que le projet soit discuté en groupe de travail associant les professionnels de la comptabilité et de la fiscalité.

Cette démarche a été réalisée par une réunion du dit groupe de travail qui s'est tenue le 12 novembre 2007.

La concrétisation du modèle d'évolution des paramètres du coût et du chiffre d'affaires devra être envisagée pour l'année 2008 en se basant principalement sur l'expertise du secteur.

A2 - adaptation du rapport statistique annuel;

En mai 2007, le Conseil d'Administration a opté pour l'édition du rapport statistique 2006 sous une forme traditionnelle tout en assurant la mise à jour des données statistiques sur le site internet de l'Institut. Des adaptations de forme ont été entreprises principalement en ce qui concerne le volet économique et social qui a fait l'objet d'une amélioration de contenu en matière d'emploi et de formation.

A3 - enquêtes trimestrielles de conjoncture ;

Le rapport annuel 2006 ainsi que les rapports trimestriels de 2007 ont été rédigés, approuvés et diffusés vers les acteurs concernés par l'entremise du Bulletin d'information et de la newsletter électronique.

A4 - participation aux réunions internationales à caractère économique ;

L'ITB a participé à la réunion annuelle relative à l'observation du marché européen de la navigation intérieure à Bruxelles en avril 2007. L'ITB est dorénavant considéré au plan international comme la source d'information privilégiée pour la fourniture régulière de données sur la situation économique de la navigation intérieure en Belgique.

L'Institut a également fourni sa collaboration pour la récolte de données en matière d'emploi et de formation pour le compte du Service Public Fédéral Mobilité et Transports dans le cadre de la table ronde de la CCNR du 23 octobre 2007 consacré à cette problématique. Cette action a été concrétisée par la réalisation d'un document de synthèse statistique reconnu comme élément de référence pour la collecte d'informations au plan international.

A5 - valorisation au plan international des outils d'observation du marché.

L'ITB a collaboré à une réunion pratique en juin 2007 entre la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin et le Bond van Eigenschippers vzw quant aux modalités de collecte et de recensement des données microéconomiques propres à la Belgique. Une première piste de valorisation non financière a été envisagée avec la CCNR sous la forme d'échanges d'expertise entre institutions dans le cadre du prolongement du contrat international d'observation du marché européen de la navigation intérieure.

2.2. OBJECTIF STRATEGIQUE B :

Soutenir la politique de transport de l'autorité en général et du SPF Mobilité et Transport en particulier

B1 - offrir un support pour les formations et l'enseignement. - actualisation et adaptation de l'inventaire des formations ;

L'Institut a effectué une mise à jour régulière des données publiées sur son site Internet en matière d'inventaire des formations en navigation intérieure. Cet outil de synthèse sert dorénavant de référence pour des rencontres constructives en vue de mettre en avant les perspectives d'avenir du secteur en matière d'enseignement et de formation.

A cet égard, l'ITB est membre de l'asbl « Centre de Référence Transport et Logistique » en Région de Bruxelles-Capitale depuis juillet 2007 et participe activement aux réunions du Comité d'Orientation du Centre de compétence du Forem Logistique à Bierset.

Dans le cadre de la Commission scolaire, l'Institut a initié des discussions constructives avec les acteurs principaux sur la mise à disposition de matériel pédagogique et l'embauche de formateurs pour pérenniser l'enseignement et la formation en batellerie en Communauté Française et a assisté activement en octobre 2007 à une première session de rencontre de l'école de batellerie de Kallo-Cenflumarin avec la profession.

En outre, la reconnaissance de la formation à distance de matelot organisée par Syntra Midden Vlaanderen a été officialisée par des échanges constructifs entre l'ITB et l'institution concernée et par la garantie de mise à disposition gratuite de la nouvelle version digitalisée du manuel matelot.

B2 - régime préférentiel de déduction pour investissements écologiques ;

L'ITB a mentionné cette action dans le volet fiscal du mémorandum rédigé en été 2007 à l'attention du nouveau gouvernement issu des élections du 10 juin 2007. Une priorité d'action sera donnée à cet aspect en se basant sur le document de travail élaboré en 2006 sur les mesures fiscales.

Des informations vulgarisées sur la mesure fiscale en matière d'exonération de la plus-value en cas de réinvestissement ont été dispensées par les différents canaux de diffusion de l'Institut.

Pour rappel, l'ITB a été l'acteur principal en matière d'élaboration de la mesure fiscale sus-

mentionnée. Les travaux préparatoires qui se sont déroulés ont permis à l'ITB de se forger une expertise reconnue concrétisée entre autres par une participation active de professionnels fiscaux et comptables aux travaux de la Commission économique. L'expérience acquise sur le plan fiscal devra être valorisée par des actions entreprises dans le cadre de la Commission économique qui rassemble dorénavant des nombreux experts chevronnés du secteur.

B3 – préparation du rôle d'institution nationale dans le cadre de la Convention déchets ;

L'ITB a participé activement aux réunions internationales des Comités et Groupe de travail relatif à l'élimination des déchets et aux questions liées à l'environnement organisées par la CCNR au cours des mois de janvier, mai, septembre et novembre 2007 ainsi qu'à une rencontre technique internationale organisée par le SAB en mars 2007 sur le système électronique de récolte des déchets d'application aux Pays-Bas.

Les pourparlers pour entériner officiellement l'accord de coopération entre le Fédéral et les Régions mentionnant expressément les modalités de fonctionnement de l'ITB comme Institution nationale sont entrés dans une phase finale de discussion en décembre 2007 lors d'une réunion du groupe de travail mixte au plan national.

Fin 2007, la désignation de l'ITB en qualité d'institution nationale dans le cadre de la Convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation intérieure n'est donc pas encore officialisée par les divers parties contractantes.

B4 - analyse du secteur de la navigation intérieure.

En 2007, l'ITB a effectué diverses analyses propres au secteur au travers de thématique particulière ou générale à savoir :

- La mise sur pied d'un groupe de travail en rapport avec l'avenir de la petite cale qui s'est réuni en avril 2007 pour débattre des perspectives de cette catégorie de bateaux en présence de représentants de l'administration fédérale, d'institutions financières, des chargeurs, des affréteurs et de la profession ;
- l'élaboration en août 2007 d'un mémorandum de points d'action prioritaires à l'attention du nouveau Ministre fédéral de la Mobilité.

B5 - analyser l'utilisation des simulateurs en navigation intérieure ;

- visite technique des simulateurs en Belgique ;

- synthèse des informations techniques et théoriques.

Vu la particularité technique des simulateurs pour la navigation intérieure, aucune visite de terrain n'a été concrétisée en 2007 vu l'accent essentiellement maritime des simulateurs belges (Hogere Zeevaartschool et Brabo à Anvers ainsi que Zeebrugge). Il conviendra de finaliser un recueil de synthèse des expériences en matière de recours au simulateur pour les examens et la formation en navigation intérieure en vue des discussions sur ce plan au niveau fédéral.

B6 - simplifier les formalités administratives en navigation intérieure.

- mécanisme de veille sur le contenu de la farde de documents ;

- réflexion en matière de simplification des procédures administratives dans le cadre des documents économiques et de l'enregistrement.

Aucune action entreprise sur ce thème vu le lien étroit avec une réflexion en cours en matière de simplification administrative sur base du Processus d'amélioration « Enregistrement »

du SPF Mobilité et Transports.

B7 – initiatives pour l'organisation d'un atelier de réflexion sur la politique en navigation Intérieure.

Cette action a été concrétisée par un atelier « la navigation intérieure en mouvement » qui s'est déroulé au SPF Mobilité et Transports le 23 mars 2007 en présence des représentants des diverses autorités nationales et régionales et des principaux acteurs du secteur de la navigation intérieure. Les divers discours et présentations ont fait l'objet d'une publication sur le site Internet de l'ITB et les conclusions ont servi de base pour l'élaboration des points d'action prioritaires en matière de navigation intérieure synthétisées dans un memorandum à l'attention du nouveau Gouvernement fédéral issu des élections fédérales du 10 juin 2007.

2.3. OBJECTIF STRATEGIQUE C :

Améliorer la prestation des services aux entrepreneurs de navigation intérieure

C1 - actualiser et élaborer les manuels ITB.

- adaptation du manuel matelot en fonction de nouvelle législation ;

- réorganisation structurelle des manuels ITB sous la forme de modules en relation avec les examens fédéraux ;

- édition du manuel de préparation à l'obtention de la patente du Rhin ;

- veille législative et réflexion sur les modes de distribution ;

La nouvelle édition du manuel matelot a été finalisée en juillet 2007 en collaboration avec les écoles d'enseignement en batellerie. Le projet de disponibilité digitale gratuite sur le site Internet est en phase d'élaboration dans une perspective de refonte plus large du site (amélioration graphique, module CMS, extranet, ...). Cette action a été reportée en regard des discussions internes sur le respect de la législation des marchés publics.

La nouvelle réorganisation des examens et des modalités de délivrance des attestations de qualification ont engendré une réorganisation structurelle de nos manuels de formation qui est finalisée et une réflexion sur la nécessité de maintenir le livre législatif du certificat de conduite a été confirmée en dépit de la coexistence d'un ouvrage bilingue de Kluwer.

L'Institut a par ailleurs été étroitement associé aux travaux de réorganisation des questionnaires d'examen en navigation intérieure en intégrant la Commission d'examen fédérale via une représentation en tant que membre suppléant.

C2 - aspects sociaux et fiscaux du recrutement de personnel dans le secteur de la navigation intérieure;

- colloque sur les aspects du recrutement de personnel ;

- manuel explicatif des démarches et des mesures d'aides sociales applicables au secteur

En raison d'impératif budgétaire et de moyens humains restreint, l'Assemblée générale a entériné la proposition du Conseil d'Administration de report de cette action.

Les objectifs seront définis par la Commission Affaires sociales sur base des discussions de réunion à tenir au cours de l'année 2008.

C3 – télématique - informatique à bord.

Cette action n'est pas entreprise et requiert une collaboration étroite avec les régions qui sont compétentes en ces matières (River Information Services).

2.4. OBJECTIF STRATEGIQUE D : **Communiquer l'information vers l'extérieur**

D1 - attractivité et amélioration de la lisibilité de l'ITB-info :

Action qui doit être entreprise en vue de reconsidérer tant sur la forme que sur le fond l'aspect de l'actuel bulletin d'information. Cette action n'a pas été abordée.

D2 – communication de l'information axée principalement sur le rapport annuel ; le rapport statistique ; le bulletin d'information « ITB-info » ; la newsletter et le site internet.

Les actions entreprises dans ce domaine se sont limitées à une optimisation des moyens de communication existants tout en mettant en exergue la distribution de la newsletter électronique qui a été envoyée périodiquement à l'ensemble des acteurs du secteur et de manière concomitante à la publication du bulletin d'informations sous format papier.

L'objectif primordial pour 2008 concerne une publication annuelle rassemblant le rapport d'activités et les données statistiques et juridiques les plus récentes à présenter lors de l'AGO de juin 2008.

Le site Internet constituera le préalable à la réorganisation de la communication de l'ITB avec comme point crucial la refonte du bulletin d'information vers une formule plus attractive.

Cette publication se doit d'être le reflet d'un dynamisme de l'Institut ainsi que celui du secteur.

3. ACTIONS SPECIFIQUES ET COMPLEMENTAIRES

3.1. Fonctionnement interne de l'Institut

La mise en œuvre du plan opérationnel a engendré des travaux internes propres destinés à améliorer au plan administratif et financier les divers aspects de gestion de l'institution. Ainsi, une note trimestrielle de présentation des avoirs financiers couplée à une présentation budgétaire des recettes et dépenses servent dorénavant de baromètre pour la communication avec régularité des informations sur l'état financier de l'association aux membres du Conseil d'Administration.

Dans un souci de respect du prescrit comptable applicable aux petites asbl, une synthèse des obligations administratives et des conditions d'application a été élaborée pour assurer la transparence des opérations à l'égard des membres de l'Assemblée générale. Ces documents ont servi de base pour le dépôt des comptes de l'asbl auprès du greffe du tribunal de commerce.

En matière de recensement de documents, un travail important de dépôt légal a été effectué auprès de la Bibliothèque Royale de Belgique pour ce qui concerne l'ensemble des publications de l'Institut.

Les imprévus en matière de rotation de personnel ont entraîné un surcroît d'activités eu égard aux nombreuses procédures de recrutement nécessaires à l'embauche d'un universitaire juriste de formation (descriptif de la fonction, appel à candidature, tests et sélection) avec comme corollaire, une mise à jour nécessaire du règlement de travail de l'Institut en rapport avec les évolutions de la législation sociale et de la situation actuelle du personnel. Dans le cadre des travaux de bonne gestion, il a été procédé à une analyse des implications

en matière de respect de la réglementation en matière de droits d'auteurs en rapport avec la diffusion d'une revue de presse tant sous format papier que par voie digitale. D'autre part et dans le même esprit de respect de la légalité, une approche détaillée de l'applicabilité de la législation des marchés publics a été présentée en mettant l'accent sur la détermination d'une procédure claire et transparente d'appel d'offre.

3.2. Activités complémentaires

Dans le cadre des activités régulières de l'ITB, diverses actions ponctuelles ont été entreprises en vue d'assurer une continuité des travaux antérieurs voire pour concrétiser au plan administratif des décisions du Conseil d'Administration.

1. Fonds de participation : suivi de l'application des propositions d'adaptation de la ligne de conduite du Fonds à l'égard de la batellerie.
2. Commission fédérale d'examens : depuis mars 2007, participation aux travaux de révision des questionnaires d'examen et délégation ITB au sein de la Commission d'examen.
3. Cotisation Apetra : soutien administratif spécifique au secteur de l'avitaillement dans le cadre de l'application de la taxe Apetra pour le financement de stock énergétique stratégique.
4. Prescriptions techniques Directive 2006/87 : réalisation d'une note comparative des prescriptions techniques applicables dans les directives 82/714 et 2006/87.
5. Etude DSSITP : participation au comité de suivi de l'étude conjointe VUB-FUCAM et Université d'Hasselt intitulée « Système de support pour la politique du transport intermodal »
6. Membre adhérent du Centre de Référence Professionnelle Transport et Logistique et membre de la Commission sectorielle Transport et Logistique : désignation officielle d'un représentant de l'ITB au sein de ces instances de la Région de Bruxelles Capitale.
7. Membre du Comité d'orientation du Centre de compétence Transport et Logistique de Bierset : représentation du secteur de la navigation intérieure au sein du comité consultatif du centre de formation pour demandeurs d'emploi de la Région wallonne.
8. Syntra Midden Vlaanderen : présentation du projet de formation à distance de matelot et collaboration active de l'ITB par une mise à disposition gratuite de la version digitalisée de la nouvelle édition du manuel préparatoire à l'examen théorique pour l'obtention de la déclaration de matelot.
9. Livre vert - Droit maritime : préparation des réactions du secteur sur le projet de révision du droit maritime dérivé applicable au secteur de la navigation intérieure.

3.3. Concertation entre parties

En fin de chaque réunion de Conseil d'Administration, un moment est consacré au débat de certains problèmes entre les différents acteurs concernés. Les sujets suivants ont été abordés au cours de l'année écoulée :

→ Au plan technique :

- Durée de validité de la formation Ovocom
- Concurrence déloyale en matière de reconnaissance de la capacité professionnelle
- Problèmes techniques et de personnel à Anvers pour la délivrance de documents techniques à la batellerie
- Difficulté de réalisation du temps de service à bord du bateau-école Thémis II du KTA-Zwijndrecht Cenflumarin
- Récolte des déchets en navigation intérieure – accessibilité des parcs à conteneurs
- Inscription du numéro unique d'identification du bateau
- Normes techniques des bateaux à passagers
- Contrôle de bateau belge et étranger
- Documents techniques à Liège
- Documents de jaugeage non valides
- Brevet de radar et examen plaisance
- Formulaire adaptés sur le site du SPF Mobilité et Transports

→ Au plan juridique :

- Feuillet explicatif sur les modifications importantes aux règles de navigation à partir du 01.01.2007 - Précisions sur la signalisation
- Arrêté royal relatif aux normes d'équipage et la navigation seul à bord
- Structure de concertation nationale en cas de sinistre sur les voies navigables
- Légalité de contrôle du livre de bord par l'Inspection sociale
- Commission d'examen fédérale des attestations de qualification en navigation intérieure
- Modalités de constatation d'excès de vitesse
- Office wallon des déchets – taxe subsidiaire
- Aides financières à la formation
- Tarif des amendes pénales
- Commission de sécurité pour les accidents
- Représentation francophone au sein de la Commission paritaire et la Caisse d'allocations familiales

→ Au plan économique :

- Problématique des petits bateaux et mise en œuvre d'une Table ronde
- Distorsion de concurrence Pays-Bas/Belgique sur l'application des règlements en matière de certificat de visite de bateau
- Taxe Apetra sur le gasoil et implications en navigation intérieure
- Fonds de Participation et prêts subordonnés
- Etat du dossier relatif à la mesure fiscale d'exonération des plus-values en cas de réinvestissement
- Plus-value fiscale exonérée – formulaire
- Délai et taux de starie

IV. Plan Opérationnel pour l'année 2008

En fin d'année 2007, le Conseil d'Administration a approuvé un plan opérationnel pour l'année 2008 dont le descriptif est repris ci-après.

La structure du plan opérationnel 2008 a été recentrée sur trois objectifs stratégiques prioritaires :

- Transparence du marché ;
- Soutien à la politique de transport ;
- et Prestation des services à l'entrepreneur.

tout en tenant compte de deux objectifs transversaux primordiaux pour les activités tant internes qu'externes de l'Institut :

- Communication ;
- et Gestion comptable, financière et budgétaire.

Par ailleurs, un budget exceptionnel de 100.000 € a été attribué à dix actions particulières du plan opérationnel 2008.

3 AXES STRATEGIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUE A : Rendre le marché transparent pour le secteur

SA1 – Réalisation d'une lettre d'information économique (Budget : 8.000 €);

En relation avec les travaux de la Commission économique, une lettre d'information sur le secteur de la navigation intérieure sera élaborée périodiquement en 2008 sur base des diverses activités à caractère économique réalisées par l'ITB (rapport statistique, enquête trimestrielle de conjoncture, évolution des composantes du prix de revient et des recettes, ...) et d'informations issues de partenariat avec le SPF Mobilité et Transports (évolution des chargements et déchargements) ou au plan international (observation du marché européen de la navigation intérieure).

SA2 - Participation aux réunions internationales à caractère économique (Budget : 2.000 €);

L'ITB participera en qualité d'expert au sein de la délégation belge aux réunions internationales relatives à l'observation du marché européen de la Navigation intérieure organisées conjointement par le CCNR et la DGTREN tout en mettant l'accent sur la publication au plan international de données représentatives du secteur de la navigation intérieure belge. En outre, L'ITB a été officiellement invité par le SPF Mobilité et Transports à participer au symposium du Forum International des Transports qui se déroulera du 28 au 30 mai 2008 à Leipzig.

OBJECTIF STRATEGIQUE B : Soutenir la politique de transport de l'autorité en général et du SPF Mobilité et Transport en particulier

SB1 – Préparation du rôle d'institution nationale dans le cadre de la Convention déchets (Budget : 35.000 €) ;

L'ITB participera activement en qualité d'expert aux réunions internationales sur ce thème organisées par la CCNR (Comité exécutif, Comité et groupe de travail Elimination des déchets) en vue d'optimiser la préparation de son rôle d'institution nationale dans le cadre de la Convention déchets.

Cette démarche sera complétée au plan belge par une organisation globale des activités de l'institution nationale sur base de l'accord de coopération entre l'Etat Fédéral et les Régions. Les tâches de l'Institution nationale feront l'objet d'analyses internes précises en termes d'implications organisationnelles, techniques, financières et juridiques.

SB2 – Mémoire à l'attention du nouveau gouvernement fédéral (Budget : 2.000 €);

Le mémoire approuvé en septembre 2007 a été transmis au Ministre de tutelle au sein du gouvernement fédéral en y précisant les actions urgentes à mettre en œuvre en 2008 et en proposant la collaboration étroite de notre Institut à une concertation et coordination nationale des actions envisagées.

A la suite de la mise en place au mois de mars 2008 du Gouvernement Leterme I, le document a été adressé au Secrétaire d'Etat à la Mobilité, adjoint au Premier Ministre.

SB3 - offrir un support pour les formations et l'enseignement (Budget : 3.000 €).

Dans le cadre de la poursuite des contacts avec les dispensateurs de formation, l'ITB procédera à une consultation des acteurs des enseignements en navigation intérieure en vue d'analyser au plan national les actions en matière d'enseignement et cela, dans le strict respect des compétences des entités fédérées.

Cette action tentera de cibler les besoins prioritaires en matière de formation tout en mettant l'accent sur la valorisation du matériel pédagogique et le développement d'un cadre général du personnel enseignant.

SB4 - simplifier les formalités administratives en navigation intérieure.
- réflexion en matière de simplification des procédures administratives dans le cadre des documents économiques et de l'enregistrement.

Une réflexion générale en matière de simplification administrative sur base des discussions en cours sur le VPA Enregistrement du SPF Mobilité et Transports devrait être concrètement entreprise en 2008.

OBJECTIF STRATEGIQUE C : Améliorer la prestation des services aux entrepreneurs de navigation intérieure

SC1 - aspects sociaux et fiscaux du recrutement de personnel dans le secteur de la navigation intérieure (Budget : 7.000 €);

- Ateliers d'information pratique;
- manuel explicatif des mesures sociales applicables au secteur

Les aspects sociaux du secteur seront ciblés et analysés par la Commission Affaires sociales dans un esprit de communication d'informations pratiques vers le secteur et dans le strict respect des compétences dévolues à la Commission Paritaire de la batellerie.

Sur base des travaux préparatoires, la mise en place d'ateliers d'information et/ou l'édition de brochures explicatives seront privilégiées en vue de diffuser de manière exhaustive les renseignements pratiques vers les entrepreneurs de navigation intérieure.

SC2 - actualiser et élaborer les manuels ITB (Budget : 15.000 €).

La réorganisation des examens et des modalités de délivrance des attestations de qualification ont engendré une réorganisation structurelle de nos manuels de formation.

Dans le souci de mettre à disposition du secteur un matériel didactique, l'Institut poursuivra son action d'actualisation et d'élaboration des manuels préparatoires aux examens fédéraux en navigation intérieure en étroite collaboration avec les dispensateurs de formation tout en privilégiant la mise à disposition du public de manuel sous forme digitale via le site internet de l'ITB.

SC3 – analyse de certains aspects législatifs.

Au vu de la complexité du système institutionnel belge, l'ITB souhaite offrir son expertise, en étroite concertation avec les organisations professionnelles, pour la mise en concordance de certains aspects législatifs en vue de délivrer une information lisible sur les réglementations des autorités dans un souci d'exercice optimal de la profession de transporteur fluvial.

2 AXES TRANSVERSAUX

OBJECTIF TRANSVERSAL - A : Communiquer l'information vers l'extérieur

TA1 – communication de l'information axée sur les outils de communication (Budget : 20.000 €)

- le site internet et le bulletin d'information digital
- le rapport annuel
- et le bulletin d'information « ITB-info »
- communication vers la presse spécialisée pour des actions spécifiques.

L'objectif primordial est l'élaboration d'une publication annuelle rassemblant le rapport d'activités et les données statistiques et juridiques les plus récentes à présenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le site Internet constituera le préalable à la réorganisation de la communication de l'ITB avec comme point crucial la refonte du bulletin d'information vers une formule plus attractive.

Cette publication se doit d'être le reflet d'un dynamisme de l'Institut ainsi que celui du secteur.

La communication des actions entreprises par l'Institut doit se faire de manière coordonnée en vue d'offrir un écho le plus large possible aux activités de l'Institut.

OBJECTIF TRANSVERSAL - B : Gestion budgétaire, financière et comptable

Au vu des implications financières de certaines activités et des critères comptables d'application au sein de l'Institut, le recours à des experts spécialisés en vue d'améliorer le contrôle externe des comptes s'impose.

TB1 – Aspects comptables des grandes associations sans but lucratif (Budget : 6.500 €)

La conclusion d'un contrat de services avec un bureau comptable officiellement reconnu devra être finalisée en ce début d'année 2008 en vue d'assurer le respect de la législation sur la comptabilité des grandes asbl (comptabilité complète, dépôt des comptes à la Centrale des bilans et déclaration périodique à la TVA).

TB2- Désignation officielle d'un commissaire (Budget : 1.500 €)

La désignation lors de l'Assemblée générale de 2008 d'un Commissaire (réviseur ou expert comptable) devra être envisagée en vue d'assurer le professionnalisme de la certification des comptes de l'asbl ainsi que pour la vérification des aspects comptables de toutes les activités.

V. Aspects économiques

S'il est vrai que la position de la navigation intérieure comme transporteur de marchandises ressort en premier lieu des prestations qu'elle réalise, il ne faut pas pour autant négliger l'aspect structurel du secteur du point de vue de l'infrastructure et du matériel de navigation.

V.1 Infrastructure, matériel de navigation et prestations au niveau de l'Union européenne

Le réseau fluvial européen est moins dense que celui des réseaux routier ou ferroviaire et les voies navigables sont inégalement réparties sur le continent. Ainsi, un peu plus de la moitié des Etats membres de l'UE possèdent des voies navigables.

Le réseau fluvial de l'Union européenne représente environ 30.000 kilomètres de voies navigables dont les principaux axes sont concentrés dans la zone des pays les plus irrigués que sont l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, la Pologne, la Roumanie, la Belgique, la Hongrie, la République tchèque, la Bulgarie, l'Autriche et la Slovaquie.

Les voies navigables sont classées par ordre d'importance selon un système de classification adopté au niveau international et appelé classification CEMT/ECE.

Les voies navigables des classes inférieures sont accessibles aux bateaux ayant une capacité de chargement maximale de 350 tonnes, et celles des classes supérieures admettent des convois poussés dont la capacité de chargement peut atteindre 27.000 tonnes.

L'épine dorsale du réseau Européen (réseau E) est l'itinéraire qui part de Constantza (Roumanie) sur la Mer Noire pour aboutir à Rotterdam via le Danube, le canal Main - Danube, le Main et le Rhin. Cette liaison ininterrompue de quelques 3.500 kilomètres a été créée par l'aménagement du canal Main – Danube en Allemagne (1992).

Les flux les plus importants d'Europe partent de la Belgique et des Pays-Bas via le Rhin pour atteindre l'Allemagne, la France et la Suisse et, via le Danube vers les pays de l'est de l'Europe.

Ainsi, la partie la mieux desservie est le nord-ouest de l'Europe : nord de la France, Belgique, Pays-Bas et nord de l'Allemagne. La Suisse est reliée au réseau par le Rhin. Le sud de l'Allemagne est accessible par le Danube qui permet également l'accès des bateaux fluviaux à l'Autriche, la Slovaquie, la Hongrie, la Croatie, la Serbie, la Bulgarie, la Roumanie et l'Ukraine. La Pologne est reliée au réseau européen par l'Oder et les canaux allemands du Nord ; la République tchèque l'est par l'Elbe.

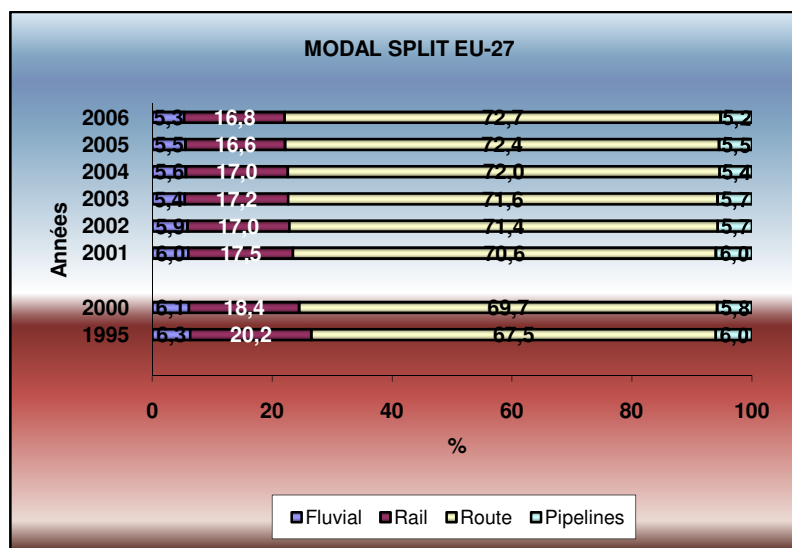
Sur ce réseau fluvial, on dénombrait pour l'année 2006, une flotte communautaire constituée de :

- 10.318 bâtiments destinés au transport de cargaisons sèches de 11.222.520 tonnes de capacité ;
- 1.610 bateaux citernes de 2.278.995 tonnes de port en lourd ;
- 2.195 remorqueurs et pousseurs d'une puissance totale de 775.843 kW.

Cette flotte communautaire de 14.123 bâtiments jaugeant 14.377.358 tonnes et de 4.660.361 kW de puissance réalise annuellement des prestations de l'ordre de 138 milliards de tonnes kilomètres ou 503 millions de tonnes de marchandises sur base annuelle. Elle est majoritairement composée de bateaux automoteurs et, dans une moindre mesure, de barges et de chalands.

	<i>Fluvial</i>	<i>Rail</i>	<i>Route</i>	<i>Pipelines</i>	<i>Totaux</i>
Milliards tkm					
1995	121	386	1289	115	1911
2000	133	401	1519	126	2179
2001	132	385	1556	132	2205
2002	132	382	1606	128	2248
2003	123	391	1625	130	2269
2004	136	413	1747	131	2427
2005	138	413	1800	136	2487
2006	138	435	1888	135	2596

La répartition modale des prestations de transport à l'échelon européen est de 72.7% pour la route, 16.8% pour le chemin de fer, 5.3% pour la navigation intérieure et 5.2% pour le pipeline.



V.2 La navigation intérieure en Belgique

2.1. Le réseau des voies fluviales

La Belgique est du point de vue de la densité, l'un des pays européens le mieux équipé avec près de 1.500 kilomètres de voies d'eau pour une superficie totale de 30.000 km².

Ce réseau fluvial est constitué de trois grands axes verticaux que sont :

- à l'est : la liaison Namur - Liège via la Meuse ;
- au centre, l'axe Anvers - Bruxelles - Charleroi ;
- à l'ouest, la liaison Gand - Tournai ;

et de deux axes horizontaux représentés par :

- la transversale nord reliant Bruges - Gand - Anvers et Liège via le Canal Albert ;
- la transversale sud reliant Tournai - Charleroi et Namur.

Ce réseau a l'avantage d'être un carrefour européen de par sa localisation au centre de l'Europe. Cette situation préférentielle lui offre dès lors accès à l'ensemble des réseaux européens.

Des centres économiques importants et de grands ports maritimes et intérieurs (Anvers, Bruges, Bruxelles, Charleroi, Gand, Liège, ...) peuvent être atteints par des bateaux de gabarit de type européen (de 1.350 tonnes de capacité).

De plus, des travaux sont en cours afin d'améliorer ce réseau fluvial étendu qui s'est développé en grande partie sur base des cours d'eau naturels existants (la Meuse, la Sambre, l'Escaut et la Lys). Citons à titre d'illustration les principaux travaux sur le réseau : la construction d'une quatrième écluse à Lanaye et l'aménagement de la Lys mitoyenne et l'adaptation du réseau par rapport à la liaison fluviale Seine-Escaut.

En outre, ce réseau remplit depuis longtemps, une multitude de fonctions pour nombre de secteurs et industries autres que la batellerie, tels que l'irrigation, la protection contre les inondations, la fourniture en eau potable, les activités de tourisme fluvial et de loisirs nautiques, la fourniture d'énergie hydroélectrique,...

2.2. La flotte de navigation intérieure belge.

D'un point de vue technique, une cale belge diversifiée permet une interaction efficace entre le matériel de transport, la variété des marchandises à transporter et la diversité de gabarit des voies navigables.

Au 31 décembre 2007, la flotte d'entrepreneurs de navigation intérieure domiciliés en Belgique était composée de :

- 1.208 bâtiments à cargaisons sèches d'une capacité totale de 1.516.011 tonnes ;
- 217 bateaux citernes offrant un port en lourd total de 333.737 tonnes ;
- 127 pousseurs de 57.017 kW de puissance.

Cette cale offre une large gamme de bateaux au niveau de leur capacité allant des plus petits (spits de 350 tonnes) aux plus grands qui peuvent charger jusqu'à 4.000 tonnes de marchandises (barges).

Sur base de l'évolution de la flotte de cargaison sèche et liquide, on constate une tendance à la réduction du nombre et de la capacité totale des bâtiments de navigation intérieure mais l'évolution du tonnage moyen montre par contre une évolution sans cesse croissante de la capacité moyenne

des bâtiments. Si l'on se concentre sur la composition de la flotte, on remarque la prédominance de la catégorie des automoteurs avec un coefficient de motorisation en constante évolution.

En batellerie belge, la péniche constitue l'outil principal de l'entreprise dont la propriété et la gestion sont détenues par le batelier exploitant. Ce côté artisanal est cependant moins marqué dans la flotte citerne puisque 60% des bâtiments sont la propriété de bateliers particuliers possédant trois bateaux.

A côté de la batellerie artisanale, il existe une population non navigante représentée par les affréteurs, les experts navals, les éclusiers, les préposés de l'administration et de nombreux autres dont il est impossible de déterminer avec précision le nombre exact, étant donné, d'une part le caractère hétérogène du groupe et d'autre part, le caractère occasionnel et variable de leur apport. Malgré tout, les statistiques de l'INASTI et de l'ONSS permettent une approche chiffrée des professionnels ayant l'activité d'indépendant et de salarié en batellerie. En 2006, près de 8.000 intervenants étaient ainsi recensés comme population active concernée directement et indirectement par le transport fluvial.

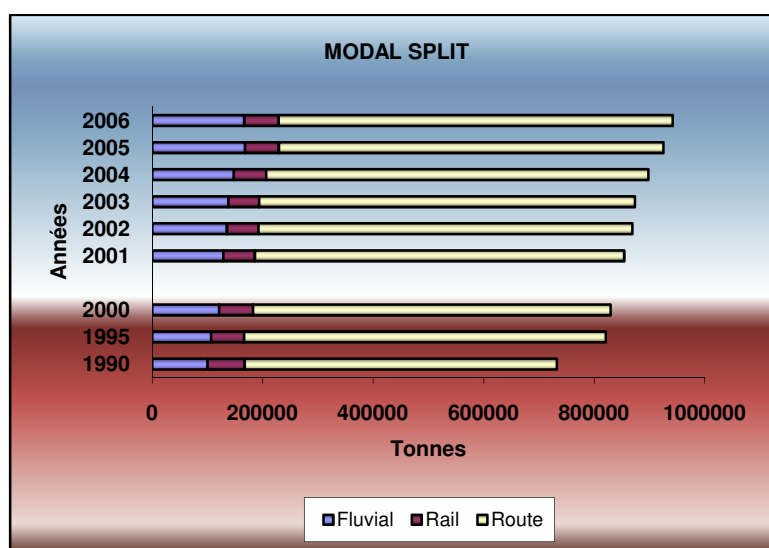
2.3. Les prestations de transport.

La décision de transporter des marchandises par la route, par chemin de fer ou par les voies fluviales dépend entre autres de la nature des marchandises, de la distance à parcourir, de l'infrastructure disponible et de la fréquence ou de la ponctualité requise des livraisons.

Par rapport aux autres modes de transport, le transport routier marque des points sur le plan de la rapidité, de l'accessibilité et de la flexibilité.

Traditionnellement, le transport routier est surtout spécialisé dans le transport de marchandises diverses et le transport en vrac de produits raffinés. Le transport ferroviaire est spécialisé dans les produits de l'industrie lourde, comme l'acier. La navigation fluviale transporte quant à elle surtout des marchandises brutes en vrac (matériaux de construction, produits pétroliers, engrais, minerais et charbon).

La comparaison intermodale montre sans équivoque la suprématie du transport par route par rapport au transport par chemin de fer et par voie navigable. Quoiqu'il en soit, la navigation intérieure tend à maintenir à un niveau plus que respectable ses prestations exprimées tant en volumes transportés qu'en tonnes kilomètres.



En 2006, la part des trois modes de transports terrestres dans le tonnage total national de 713,589 millions de tonnes était de l'ordre de 23% pour la navigation intérieure, de 9 % pour le chemin de fer et de 68 % pour la route (source : INS).

Si on analyse les prestations de transport des différents modes de transport en rapport avec le réseau dont chacun des modes dispose, on constate en outre que la navigation intérieure est le mode de transport le plus performant au kilomètre d'infrastructure avec un tonnage transporté de plus du double du chemin de fer voire nettement plus par rapport à la route.

2006	Longueur du réseau	Prestations de transports	Tonnage transporté au km
	(km) (a)	(million tkm) (b)	(b)/(a)
Route	151372	54387	359.294
Rail	3544	8572	2.418.736
Fluvial	1516	8973	5.918.865

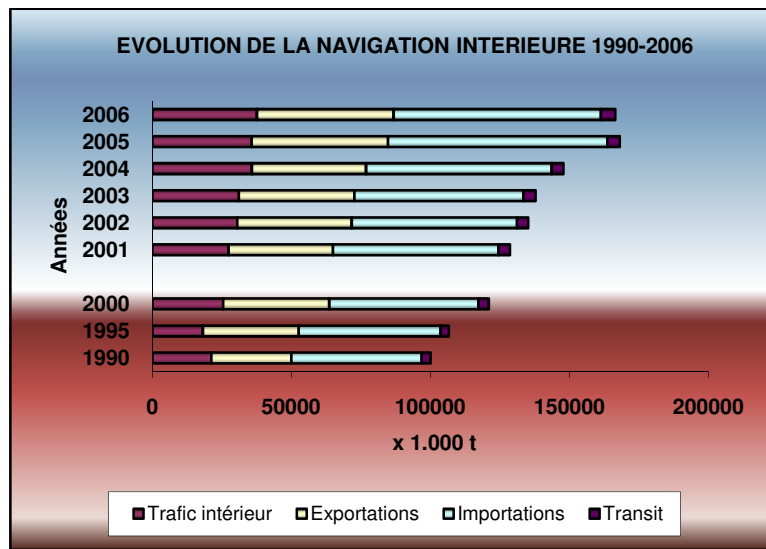
En particulier, le tonnage total transporté sur le réseau fluvial belge, tous pavillons confondus, s'est élevé au cours de l'année 2006 à 166,447 millions de tonnes et les prestations étaient de l'ordre de 8,973 milliards de tonnes kilomètres (source : INS).

	Total	Trafic intérieur	Exportations	Importations	Transit
x 1.000 t					
1990	99974	21188	28739	46886	3163
1995	106570	18146	34475	51038	2911
2000	120944	25472	38124	53635	3712
2001	128561	27411	37532	59520	4097
2002	135116	30473	41196	59439	4007
2003	137755	31119	41526	60780	4330
2004	147765	35748	41078	66794	4146
2005	168093	35697	49058	78848	4490
2006	166447	37596	49124	74554	5173

Cela représente :

- 74,554 millions de tonnes à l'importation ;
- 49,124 millions de tonnes pour l'exportation ;
- 37,596 millions de tonnes pour le trafic intérieur
- et 5,173 millions de tonnes en trafic de transit.

Par ordre d'importance, citons les catégories de marchandises transportées par bateau : les minéraux bruts ou manufacturés et matériaux de construction ; les machines, véhicules et objets manufacturés n.d .a. et transactions ; les produits pétroliers ; les produits chimiques ; les combustibles et minéraux solides ; les produits métallurgiques ; les minerais et déchets pour la métallurgie ; les engrais ; les denrées alimentaires et les fourrages et les produits agricoles et animaux vivants.



Comparé aux autres modes de transport, le transport fluvial est généralement le mode de transport le meilleur marché qui convient particulièrement aux grands tonnages et aux marchandises en vrac, mais qui ne délaisse pas pour autant les transports particuliers tels que le transport de produits dangereux de l'industrie chimique ou pétrolière, d'ordures ménagères ou déchets, de containers et de grandes pièces indivisibles.

Sur base des données recueillies par le service Navigation Intérieure de la Direction générale Transport Terrestre du SPF Mobilité et Transports, on constate une hausse des volumes de marchandises chargées et déchargées pour l'année complète 2007.

En effet, au cours de l'année 2007, 82,757 millions de tonnes de marchandises ont été chargées (+ 3,16% par rapport à 2006 et + 37,76 % par rapport à 1998) et 101,769 millions de tonnes de marchandises déchargées (+ 2,53% par rapport à 2006 et + 37,08% par rapport à 1998) par des bateaux de navigation intérieure sur les voies navigables belges.

A l'analyse de l'évolution 2007/2006 des diverses catégories de marchandises, on constate les éléments suivants :

En ce qui concerne les chargements : les produits agricoles, les produits métallurgiques, les minerais, les denrées alimentaires et les autres marchandises sont à la hausse ;

En ce qui concerne les déchargements, on constate une baisse significative de la catégorie des combustibles solides et une hausse principale des produits agricoles et des produits chimiques

Par ailleurs, les catégories NST 3 « produits pétroliers », NST 6 « minéraux et matériaux de construction » et NST 9 « Autres marchandises » constituent les catégories de marchandises les plus importantes et représentent environ 60% des quantités totales chargées et déchargées.

VI. Réglementations

Cette partie juridique vous offre de manière synoptique une vue rapide sur ce que le législateur a décrété au cours de l'année écoulée en ce qui concerne la navigation intérieure. Ainsi les trois niveaux législatifs les plus importants en matière de navigation intérieure ont été pris en compte, à savoir : le niveau fédéral belge, l'Union Européenne et la Commission Centrale pour la navigation du Rhin. Cet inventaire n'a aucunement l'intention d'être exhaustif.

VI. 1. La législation belge

Date	Titre	Publication au Moniteur Belge
Le 22 janvier 2007	Loi modifiant la loi du 5 juin 1972 sur la sécurité des navires et la loi du 30 juillet 1926 instituant un conseil d'enquête maritime	Le 16 mars 2007
Le 8 mars 2007	Arrêté royal relatif aux bateaux de navigation intérieure qui sont aussi utilisés pour effectuer des voyages non internationaux par mer	Le 14 mars 2007
Le 9 mars 2007	Arrêté royal portant les prescriptions d'équipage sur les voies navigables du Royaume	Le 16 mars 2007
Le 27 mars 2007	Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 1998 relatif à l'obtention de certificats de conduite de bateaux de navigation intérieure destinés au transport de marchandises et de personnes	Le 30 mars 2007
Le 27 mars 2007	Arrêté royal portant organisation des examens et fixation des rétributions pour les attestations de qualification en navigation rhénane et intérieure	Le 30 mars 2007
Le 4 avril 2007	Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 6 décembre 2002 portant organisation d'un examen de matelot pour la navigation intérieure	Le 10 avril 2007
Le 21 avril 2007	Arrêté royal concernant la réduction de la teneur en soufre de certains combustibles marins utilisés par des bateaux de navigation intérieure	Le 8 mai 2007
Le 25 avril 2007	Loi portant des dispositions diverses (IV) ¹	Le 8 mai 2007
Le 11 mai 2007	Arrêté royal pris en exécution de l'article 44ter, § 2, 1°, du Code des impôts sur les revenus 1992 et de l'article 114 de la loi du 25 avril 2007 portant des dispositions diverses (IV)	Le 24 mai 2007

¹ Art. 108-114 : Exonération des plus-values réalisées sur des bateaux de navigation intérieure destinés à la navigation commerciale

Le 3 juin 2007	Loi portant des dispositions diverses relatives au travail ²	Le 23 juillet 2007
Le 17 août 2007	Arrêté royal portant des mesures en vue de la transposition dans l'ordre juridique interne de la Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles	Le 14 septembre 2007
Le 8 novembre 2007	Arrêté royal concernant la prévention et la réparation des dommages environnementaux dus au transport par la route, la voie ferrée, par voie navigable ou par les airs : d'espèces végétales non indigènes et d'espèces animales non indigènes, ainsi que les dépouilles de ces derniers suite à leur import, export et transit; ainsi que de déchets lors de leur transit	Le 9 novembre 2007
Le 7 décembre 2007	Arrêté royal fixant les tarifs des rétributions pour les prestations concernant les certifications des bâtiments de navigation intérieure	Le 16 janvier 2008

² Art. 6 : L'utilisation de la signature électronique pour la conclusion des contrats de travail - Modification de la loi du 1er avril 1936 sur les contrats d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure

VI. 2. La législation de l'Union Européenne

Date	Titre	Publication au Journal Officiel
Le 13 mars 2007	Règlement (CE) n o 414/2007 de la Commission du 13 mars 2007 concernant les lignes directrices techniques pour la planification, la mise en œuvre et le fonctionnement opérationnel des services d'information fluviale (SIF) visés à l'article 5 de la directive 2005/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à des services d'information fluviale (SIF) harmonisés sur les voies navigables communautaires	JO L 105 du 23 avril 2007
Le 13 mars 2007	Règlement de la Commission (CE) n o 415/2007 du 13 mars 2007 concernant les spécifications techniques applicables aux systèmes de suivi et de localisation des bateaux visés à l'article 5 de la directive 2005/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à des services d'information fluviale (SIF) harmonisés sur les voies navigables communautaires	JO L 105 du 23 avril 2007
Le 22 mars 2007	Règlement (CE) n o 416/2007 de la Commission du 22 mars 2007 concernant les spécifications techniques des avis à la batellerie visées à l'article 5 de la directive 2005/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à des services d'information fluviale (SIF) harmonisés sur les voies navigables communautaires	JO L 105 du 23 avril 2007
Le 19 avril 2007	Règlement (CE) n o 425/2007 de la Commission du 19 avril 2007 portant application du règlement (CE) n o 1365/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques des transports de marchandises par voies navigables intérieures	JO L 103 du 20 avril 2007
Le 20 juin 2007	Règlement (CE) n o 680/2007 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2007 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie	JO L 162 du 22 juin 2007
Le 7 novembre 2007	Règlement (CE) n° 1304/2007 de la Commission du 7 novembre 2007 portant modification de la directive 95/64/CE du Conseil, du règlement (CE) n° 1172/98 du Conseil, des règlements (CE) n° 91/2003 et (CE) n° 1365/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'établissement de la NST 2007 comme nomenclature unique pour les biens transportés dans certains modes de transport	JO L 290 du 8 novembre 2007

VI. 3. La législation de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin³

Date	Titre
Résolution 2007-I-4 du 31 mai 2007	Mesures en vue de la prévention d'actes terroristes
Résolution 2007-I-6 du 31 mai 2007	Situation économique de la navigation rhénane
Résolution 2007-I-10 du 31 mai 2007	Modifications du Règlement du Rhin et du Règlement relatif à la délivrance des patentes radar dans la perspective de la reconnaissance sur le Rhin de certificats de conduite non rhénans, conformément au Protocole additionnel n° 7
Résolution 2007-I-11 du 31 mai 2007	Mesures d'application pour la reconnaissance sur le Rhin de certificats de conduite et de certificats d'aptitude à la conduite au radar, conformément au Protocole additionnel n° 7
Résolution 2007-I-12 du 31 mai 2007	Prorogation des prescriptions de caractère temporaire conformément à l'article 1.22 Règlement de police (article 1.01)
Résolution 2007-I-14 du 31 mai 2007	Introduction de l'obligation d'annonce par voie électronique en navigation rhénane
Résolution 2007-I-15 du 31 mai 2007	Standardisation du suivi et du repérage en navigation intérieure – Agrément de type, installation et utilisation d'appareils AIS Intérieur à bord de bateaux de la navigation intérieure
Résolution 2007-I-16 du 31 mai 2007	Prorogation de prescriptions de caractère temporaire conformément à l'article 1.06 Règlement de visite des bateaux du Rhin (articles 22bis.01 à 22bis.06)
Résolution 2007-I-17 du 31 mai 2007	Amendements au Règlement de Visite par des prescriptions de caractère temporaire conformément à l'article 1.06 (articles 10.05,15.09, 24.04)
Résolution 2007-I-19 du 31 mai 2007	Evolution du plan d'eau dans le secteur de la chute d'Iffezheim ainsi que sur le secteur aval Mouillage sur le busc aval des écluses d'Iffezheim Plan d'eau à l'échelle d'Iffezheim pour l'année 2006
Résolution 2007-I-20 du 31 mai 2007	Extension de la centrale hydroélectrique de la chute d'Iffezheim (p.k. 334,00)
Résolution 2007-I-21 du 31 mai 2007	Relevés d'actes de mise en vigueur par les Etats membres par les Etats membres et de décisions des comités et groupes de travail

³ Cette réglementation peut être consultée de façon circonstanciée dans le rapport annuel du Fonds de la Batellerie rhénane belge asbl

Date	Titre
Résolution 2007-II-14 du 5 et 6 décembre 2007	Situation économique de la navigation rhénane
Résolution 2007-II-19 du 5 et 6 décembre 2007	Amendements au Règlement de police par des prescriptions de caractère temporaire conformément à l'article 1.22 (Articles 1.02, 1.09, 1.10, 6.28, 6.32 et 14.02)
Résolution 2007-II-20 du 5 et 6 décembre 2007	Introduction de l'obligation d'annonce par voie électronique en navigation rhénane (2007-I-14)
Résolution 2007-II-21 du 5 et 6 décembre 2007	Reconnaissance sur le Rhin de certificats non rhénans Amendement au Règlement de Police pour la Navigation du Rhin et au Règlement de Visite des Bateaux du Rhin (2002-I-2, 2003-I-12, 2003-I-13, 2005-I-4, 2006-I-24, 2007-I-10, 2007-I-11)
Résolution 2007-II-24 du 5 et 6 décembre 2007	Standardisation du suivi et du repérage en navigation intérieure Agrément de type, installation et utilisation d'appareils AIS Intérieur à bord de bateaux de la navigation intérieure
Résolution 2007-II-25 du 5 et 6 décembre 2007	Amendements au Règlement de Visite par des prescriptions de caractère temporaire conformément à l'article 1.06 (Articles 14.13, 24.02, 24.0)
Résolution 2007-II-26 du 5 et 6 décembre 2007	Amendement au Règlement de Visite des Bateaux du Rhin (Article 8bis.02) (2003-II-27, 2006-I-23)
Résolution 2007-II-28 du 5 et 6 décembre 2007	Amendements au Règlement de Visite par des prescriptions de caractère temporaire conformément à l'article 1.06 (Article 10.01, annexe B)
Résolution 2007-II-30 du 5 et 6 décembre 2007	Mesures d'aménagement sur le Rhin pour améliorer les conditions de navigation (2003-I-28 et 2006-I-26)
Résolution 2007-II-35 du 5 et 6 décembre 2007	Interruption de la manoeuvre des écluses du Grand Canal d'Alsace et du Rhin canalisé et, aux Pays-Bas sur le Neder-Rijn et le Lek les nuits de Noël et du Nouvel An
Résolution 2007-II-36 du 5 et 6 décembre 2007	Interruption de la manoeuvre des écluses aux Pays-Bas sur le Neder-Rijn et le Lek les fins de semaine

VII. Aspects financiers

VII. 1 Bilan au 31/12/2007

ACTIF

PASSIF

<u>Immobilisé</u>			<u>Résultat</u>	
Mobilier	40.359,07		Boni reporté	311.555,18
- Amortissements	- 40.359,07		Réserve pour obligations sociales	546.071,84
			boni exercice 2007	<u>201.852,83</u>
Machines et matériel	101.578,52	-		1.059.479,85
- Amortissements	- 101.578,52			
			<u>Dettes envers tiers</u>	14.717,28
Bibliothèque	43.374,57	-		
- Amortissements	- 43.374,57			
Locaux	94.361,75	-		
- Amortissements	- 94.361,75			
Site internet	20.770,57	-		
- Amortissements	- 20.770,57			
<u>Réalisable</u>				
Sommes à recevoir		52.362,48		
<u>Disponible</u>				
Sicav trésorerie		279.869,76		
Poste – compte épargne		255.119,55		
Fortis - compte à terme		200.000,00		
Argenta – bon caisse		200.000,00		
Fortis - compte à vue		81.941,43		
Poste - compte à vue		4.421,92		
Argenta – compte à vue		127,70		
Caisse		354,29		
		1.074.197,13		1.074.197,13

VII. 2 Comptes de résultat au 31/12/2007

DEBIT		CREDIT	
Frais de personnel	273.705,82	Produit des licences d'exploitation (loi du 8.7.76 - AR du 19.8.76 modifié par AR du 19.11.85 et 14.04.94) (*)	596.487,05
Indemnités pour frais de représentation et de déplacement	2.622,10	Produits financiers	24.197,37
Frais de locaux	18.409,52	Manuels	7.947,50
Frais de bureau	55.696,09	Cotisation(s)	200,00
Frais de déplacements	5.958,89		
Public relations	22.650,62		
Frais de réunions	2.880,90		
Jetons de présence	5.275,61		
Documentation	6.923,68		
Expert	620,40		
Cotisations	13.514,00		
Taxes	6.854,67		
Dotation aux amortissements :			
sur machines & matériel	9.221,94		
bibliothèque	840,00		
site internet	1.804,85		
	11.866,79		
RESULTAT			
<u>Boni Exercice 2007</u>	<u>201.852,83</u>		
	628.831,92		628.831,92

(*) Montants nets perçus en licences d'exploitation

Conformément aux lois et aux statuts, vous êtes priés de bien vouloir :

- approuver le présent rapport;
- approuver les comptes des recettes et des dépenses concernant l'année 2007 et en donner décharge au Conseil d'Administration;
- prendre connaissance du rapport des contrôleurs des comptes et leur donner décharge;
- prendre connaissance du projet de budget pour 2008 et l'approuver.

Le Conseil d'Administration

Bruxelles, le 20 juin 2008.